

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal **du Vendredi 10 Juillet 2020** (N°4/2020)

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNANS s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Isabelle GUILLAME, Maire d'Ornans, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice, à l'exception de :

- M. Sébastien LAITHIER, représenté par M. Franck COLLINET
- M. Bernard CHEVASSU, représenté par M. Christophe JOUVIN
- M. Thibaut SERVANT, représenté par Mme Estelle BOURNEZ
- M. Jean-Louis ROLAND, représenté par Mme Marie-Christine VERNEREY (de 18h00 à 19h00)

Etaient absents : /

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme Corinne OLIVIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2020
- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales
- Installation d'une conseillère municipale suite à une démission
- Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des différentes commissions et structures intercommunales
- Désignation d'un représentant de la Ville d'Ornans pour siéger à Territoire 25
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- Débat des Orientations Budgétaires 2020
- Vote du BP 2020 Budget PRINCIPAL
- Vote du BP 2020 Budget annexe ASSAINISSEMENT
- Vote du BP 2020 Budget annexe BOIS
- Vote du BP 2020 Budget annexe CINEMA
- Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Subvention 2020 à l'Amicale du Personnel Communal
- Attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19
- Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2019
- Acquisition d'un bien menacé de péril imminent
- Convention pluriannuelle d'entretien des aménagements situés au lieu-dit « Champ du Cerf »
- Avenant n° 2 à la convention entre la Ville d'Ornans et l'Association Familles Rurales du Pays d'Ornans pour l'ACCEM péri et extrascolaire et CLAS en réponse à l'appel à projet
- Accord de principe pour le renouvellement des contrats du Personnel de l'E.V.S. jusqu'au 31 décembre 2020
- Demande du soutien de l'État pour la mise en place du dispositif 2S2C
- Attribution des subventions annuelles 2020 aux associations
- Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur le GR®145
- Avenant n° 3 à la DCM n° 2018/94 relative aux tarifs publics
- Informations diverses :
 - Saison estivale 2020
 - Fin de l'emploi fonctionnel de M. Frédéric POTHIN, Directeur Général des Services
 - Arrêtés de péril imminent

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Cette réunion s'est déroulée **à huis-clos**, selon les dispositions de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et l'article L. 2121-18 du CGCT. Elle a été transmise en direct de manière électronique, sur facebook « Ornans officiel ». Compte tenu des conditions sanitaires liées à la COVID-19, toutes les mesures concernant le déroulement de cette séance ont été prises, ainsi que les gestes barrières.

Madame la Maire a déclaré la séance ouverte à 18h00

► Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Juin 2020.**

Délibération n° 2020/36

► Installation d'une conseillère municipale suite à une démission

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Installe officiellement Madame Karima DAHES dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Monsieur Sylvain DUCRET.**

Délibération n° 2020/37

► Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire :

- > **Sont déclarés délégués et suppléants du Conseil municipal de la Commune d'Ornans en vue des élections sénatoriales :**

DELEGUES	GUILLAME Isabelle JOUVIN Christophe BOURNEZ Estelle PIERRET Boris LABERTERIE Patricia LAITHIER Sébastien FESSELIER Catherine COLLINET Franck GROLEAU Colette COULET Gérard DORDOR Vanessa SEBILE Patrick CLADY Sandrine ROLAND Jean-Louis VERNEREY Marie-Christine
-----------------	--

SUPPLEANTS	DE STEFANIS Sandra HUGON Benoit OLIVIER Corinne BELPOIS Jean-Michel DAHES Karima
-------------------	--

Délibération n° 2020/38

► Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des différentes commissions et structures intercommunales

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Accepte et valide le remplacement de Monsieur Sylvain DUCRET comme suit, à compter de ce jour :**

Commissions municipales et structures intercommunales	Nom du conseiller municipal
Commission municipale n° 2	Madame Karima DAHES
Commission municipale n° 5	Madame Karima DAHES
Commission municipale n° 6	Madame Karima DAHES
Commission municipale n° 8	Madame Karima DAHES
Syndicat Scolaire « B.C.M.O.S. »	Madame Karima DAHES
Commission de contrôle des listes électorales	Monsieur Jean-Louis ROLAND - membre titulaire Monsieur Daniel PERNIN - membre suppléant

Délibération n° 2020/39

► Désignation d'un représentant de la Ville d'Ornans pour siéger à Territoire 25

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver la désignation de Monsieur Boris PIERRET pour siéger au sein de Territoire 25, et participer aux diverses réunions comme indiqué ci-dessus.**

Délibération n° 2020/40

► Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve la liste ci-annexée des commissaires et de leurs suppléants, qui sera proposée à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.**

Délibération n° 2020/41

► Débat des Orientations Budgétaires 2020

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > **Prend acte de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.**

SUSPENSION DE SÉANCE

Délibération n° 2020/42

► Vote du BP 2020 Budget PRINCIPAL

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes VERNEREY et DAHES, MM. ROLAND et PERNIN) :

- > **Adopte le budget primitif 2020 de la Commune d'Ornans du budget PRINCIPAL, dont les résultats s'établissent comme suit :**

En fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 7.342.529,22 €

En investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 5.459.754,98 €

Délibération n° 2020/43

► Vote du BP 2020 Budget annexe ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le budget primitif 2020 de la Commune d'Ornans du budget annexe ASSAINISSEMENT, dont les résultats s'établissent comme suit :**

En fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 250.845,00 €

En investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 668.700,00 €

Délibération n° 2020/44

► Vote du BP 2020 Budget annexe BOIS

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le budget primitif 2020 de la Commune d'Ornans du budget annexe BOIS, dont les résultats s'établissent comme suit :**

En fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 62.998,65 €

En investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 44.622,16 €

Délibération n° 2020/45

► Vote du BP 2020 Budget annexe CINEMA

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Adopte le budget primitif 2020 de la Commune d'Ornans du budget annexe CINEMA, dont les résultats s'établissent comme suit :**

En fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 144.298,00 €

En investissement :

Les dépenses s'élèvent à 16.000,00 € et les recettes à 68.294,09 €.

Délibération n° 2020/46

► Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et au procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.**

Délibération n° 2020/47

► Subvention 2020 à l'Amicale du Personnel Communal

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'attribuer à l'Amicale du Personnel Municipal la somme de 13.064,96 € correspondant à la subvention annuelle 2020, se décomposant comme détaillé ci-dessous ;**
- > **Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**
- Masse salariale 2019 : 1.744.350,63 € x 0,275 %, soit 4.796,96 €
 - Adhésion au C.N.A.S. : 39 agents x 212 €, soit 8.268,00 €

Délibération n° 2020/48

► Attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'adopter la proposition de Madame la Maire,**
- > **D'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- > **Que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.**

Délibération n° 2020/49

► Fruitière à énergie : prise de participation

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De valider la participation de la Ville d'Ornans au capital social de La Fruitière à Energies SAS, par une souscription de 10 parts sociales de 500 €, soit la somme de 5.000 € ;**
- > **D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2020 ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les démarches liées à cette décision, et à signer les documents et actes nécessaires à son exécution.**

Délibération n° 2020/50

► Convention de partenariat avec CITIZ pour le développement de l'autopartage à Ornans

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Autorise Madame la Maire à signer la convention proposée par la SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté et la Ville d'Ornans, ainsi que l'ensemble des documents y afférant.**

Délibération n° 2020/51

► Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2019

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > **Prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune d'Ornans en 2019 ;**
- > **Dit que ce bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune d'Ornans en 2019 est annexé au Compte Administratif 2019 de la Commune.**

Délibération n° 2020/52

► Acquisition d'un bien menacé de péril imminent

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Boris PIERRET ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'acquérir pour l'euro symbolique l'immeuble sis 5 rue du Champliman à Ornans, cadastré section AC N° 5, appartenant à Monsieur Pascal BURKHALTER et Madame Chabha RAHLI, domiciliés respectivement 2 rue du Torrent et 3 rue des Jardins à VEVEY – Suisse, avec conditions suspensives ;**
- > **De confier à l'Etude de Maîtres ZEDET, notaires à Ornans, la rédaction de l'acte s'y rapportant ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ledit acte, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2020/53

► Convention pluriannuelle d'entretien des aménagements situés au lieu-dit « Champ du Cerf »

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Christophe JOUVIN ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **De renouveler la convention pluriannuelle d'entretien des aménagements situés au lieu-dit du « Champ du Cerf » avec l'ONF, à savoir la plantation paysagère de noyers, le verger de sauvegarde et la terrasse aménagée, aux conditions ci-dessus mentionnées ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention pluriannuelle d'entretien des aménagements situés au lieu-dit du « Champ du Cerf » aux conditions susmentionnées, et à tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2020/54

► Avenant n° 2 à la convention entre la Ville d'Ornans et l'Association Familles Rurales du Pays d'Ornans pour l'ACCEM péri et extrascolaire et CLAS en réponse à l'appel à projet

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'approuver l'avenant n° 2 à la convention entre la Ville d'Ornans et l'Association Familles Rurales du Pays d'Ornans pour l'ACCEM péri et extrascolaire et CLAS ;**
- > **De le prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 août 2021, pour les raisons invoquées ci-dessus et aux conditions financières fixées à l'article 2 dudit avenant ;**
- > **D'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Délibération n° 2020/55

► Accord de principe pour le renouvellement des contrats du Personnel de l'E.V.S. jusqu'au 31 décembre 2020

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Donne un accord de principe quant à la prolongation des contrats du Personnel affecté à l'Espace de Vie Sociale jusqu'au 31 décembre 2020 ;**
- > **Autorise Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Délibération n° 2020/56

► Demande du soutien de l'Etat pour la mise en place du dispositif 2S2C

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Estelle BOURNEZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Autorise Madame la Maire à signer la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire ;**
- > **Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de l'organisation du dispositif 2S2C, pour un montant forfaitaire maximum de 880 € (110 € x 8 jours).**

Délibération n° 2020/57

► Attribution des subventions annuelles 2020 aux associations

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité :

- > **D'octroyer les subventions annuelles aux associations suivant le tableau ci-après ;**
- > **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Nom de l'Association	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
* ACC'OR	Pas de demande	11.400	12.500
* Amicale des Donneurs de Sang	100	100	100
* AMIGO	300	300	Pas de demande
* Amitiés Ornans Hüfingen	400	1.000	500
* APEL	95	Pas de demande	Pas de demande
* Association de Gestion M.A.R.P.A.	/	/	2.500
* Association Sportive du Collège Pierre Vernier	330	Pas de demande	Pas de demande
* Au Marché d'Ornans	200	300	660
* Avance Timéo	100	100	Pas de demande
* C(h)oeur de Lou(v)e	2.640	1.000	2.000
* Cercle Pongiste Ornans	380	Pas de demande	Pas de demande
* Club du 3 ^{ème} âge	650	650	700
* Coinche Belote Ornans	/	100	100
* Couleurs d'O'	280	550	250
* Coup de Main	/	200	Pas de demande
* Cyno 25-70	/	/	100
* De la Main à l'Estampe	500	1.500	300

* Femmes de Chœur	2.565	400	400
* FNATH	80	100	Pas de demande
* FRPO	6.000	6.800	6.800
* Guggenmusik Funky Clique	/	/	1.500
* JALMALV	100	100	Pas de demande
* Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue Lison	Pas de demande	Pas de demande	300
* Judo Club Ornans	1.500	1.500	Pas de demande
* Jumelage Ornans La-Tour-de-Peilz	350	1.000	Pas de demande
* L'Ornanaise	1.600	3.100	1.600
* La Vouivre canoé kayak	1.700	1.700	2.000
* Les Amis d'Emmaüs d'Ornans	600	Pas de demande	Pas de demande
* Les Amis d'Ornans	200	500	Fusion/Pays d'Ornans Patrimoine
* Les Amis de l'Hôpital d'Ornans	1.270	750	2.500
* Les Amis de la Chapelle Saint Georges	390	400	Pas de demande
* Les Amis du Monastère de la Visitation	Pas de demande	Pas de demande	300
* Les Chats du Pays d'Ornans	3.200	2.000	Continuité de 2019
* Les Gâs de la Vallée	3.400	3.100	4.000
* Les Fruits du Pays d'Ornans	/	250	350
* Les Menteurs d'Arlequin	800	500	Pas de demande
* Montagne Auto Sport	/	/	500
* Ornans Rose	/	/	500
* Ornans Véhicules Historiques Miniatures	/	6.000	Pas de demande
* Pastorale des Personnes Handicapées Pays Loue Lison	300	300	300
* Pays d'Ornans Patrimoine	/	Pas de demande	900
* Peintres et Sculpteurs du Pays d'Ornans	/	400	Pas de demande
* Photo Vidéo Club	600	600	275
* Randonner au Pays de Courbet	100	500	200
* Restos du Cœur	800	800	800
* Roc'n Loue	/	600	Pas de demande
* Shotokan Vallée Karaté	300	300	800
* Souvenir Français	1.200	Pas de demande	1.500
* Team du Haut Doubs	3.000	Pas de demande	Pas de demande
* Team Fabien Frantz	950	500	Pas de demande
* Tennis Club de la Vallée d'Ornans	2.300	2.300	2.500
* Toutes des Déesses	400	400	800
TOTAUX	39.680	52.100	48.535

Délibération n° 2020/58

Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur le GR®145

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia LABERTERIE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Autorise Madame la Maire à signer la convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage proposée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Doubs (CDRP 25), et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision. ;**
- > **Sollicite Madame la Présidente du Département du Doubs pour l'inscription du GR®145 au Programme Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).**

Avenant n° 3 à la DCM n° 2018/94 relative aux tarifs publics

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire, en l'absence de Monsieur Sébastien LAITHIER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- > **Approuve l'avenant 3 à la délibération du Conseil Municipal n° 2018/94 en date du 21 novembre 2018, tel qu'indiqué ci-dessous ;**
- > **Dit que l'ensemble des autres tarifs publics 2019 restent inchangés jusqu'à nouvel ordre.**
 1. Droits des concessions de cimetière : il convient d'ajouter sur la ligne -Cavurne- : « **Une urne peut être scellée ou déposée à l'intérieur d'une cavurne** » ;
 2. Diffusions sur panneaux d'informations numériques : « **Maintien de la gratuité pour les associations ornanaises** » ;
 3. Emplacements publicitaires cinéma Eldorado : « **Gratuité pour les associations ornanaises** » ;

Informations diverses

- ✦ Saison estivale 2020
- ✦ Fin de l'emploi fonctionnel de M. Frédéric POTHIN, Directeur Général des Services
- ✦ Arrêtés de péril imminent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25